CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres de la commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisations

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN), du 27 mars 2017;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisations pour la période de législature 2025 à 2029 :

M. Patrick Mercier, chef du service cantonal de la population, président

Mme Pilar Gimeno Sarciada, cheffe du service des migrations

M. Grégory Jaquet, chef du service de la cohésion multiculturelle.

Art. 2 Le secrétariat de la commission est assuré par le service cantonal de la population.

Art. 3 [1]Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 juin 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, C. GRAF

La chancelière, S. DESPLAND